

# LE LÉODEGARIEN



## BULLETIN MUNICIPAL DE ST LEGER EN YVELINES

### sommaire

|                             |         |
|-----------------------------|---------|
| Urbanisme                   | 2       |
| Les points sur les travaux  | 3       |
| Les finances                | 4 à 6   |
| La fibre                    | 7       |
| Environnement               | 8 à 9   |
| Sur le chemin de l'école    | 10 à 11 |
| Du côté des associations    | 12      |
| > Culture et Loisirs        | 12      |
| > Scène Zen                 | 13      |
| > Judo Club                 | 14      |
| > Vent de l'Est             | 14      |
| > Qi Gong                   | 15      |
| > Saint-Léger Tonic         | 15      |
| > Saint-Léger Western       | 15      |
| > Usy                       | 16      |
| > L'Association paroissiale | 17      |
| La cabane qui parle...      | 17      |
| Ça s'est passé à St-Léger   | 17      |
| Vie pratique                | 18 à 19 |
| Carnet                      | 20      |



### Editorial du Maire



J'ai le plaisir de vous adresser ce nouveau numéro du Lédégarien qui est le premier de l'équipe que vous avez élue, à 83%, dès le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales du 15 mars 2020.

Dès lors, la confiance que vous nous avez accordée nous engage à donner le meilleur de nous-mêmes. Un grand merci à vous qui nous avez apporté vos suffrages et qui vous êtes déplacés malgré la situation inédite et inimaginable de pandémie, nous faisant aussi confiance pour l'organisation de votre sécurité. Et à juste raison.

En effet, l'expérience acquise au cours des années nous a permis d'être immédiatement efficaces, assurant dans l'urgence nos responsabilités. Dès les jours qui ont suivi, notre force a été de mobiliser toutes les bonnes volontés et d'organiser une chaîne de solidarité qui a permis à ceux qui en ont eu besoin de trouver un recours auprès des élus et des services municipaux. Mais, malheureusement, nous ne sommes pas encore sortis de la situation préoccupante dont nous pâtissons tous. Aussi, prenons bien soin de nous, pour nous-mêmes et pour les autres.

Au demeurant et en dehors de ces circonstances exceptionnelles, chacun sait qu'il peut contacter la Mairie à tout moment et qu'il y trouvera l'écoute et l'aide qu'il recherche. Les relations humaines sont au coeur de notre action et je peux dire avec fierté que tous, que nous soyons élus, employés ou bénévoles, contribuons, pour notre part, au bien vivre à Saint-Léger.

Le Maire, Jean-Pierre Ghibaudo



## QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION SUR L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET LES INFRASTRUCTURES DE LA COMMUNE.

### LA POPULATION

La population de Saint Léger est passée de 1484 habitants à 1378 selon les chiffres officiels de l'INSEE entre 2010 et 2020. Les conséquences de cette diminution touchent l'école où la suppression d'une classe en raison du manque d'effectif a pu être évitée cette année mais pour combien de temps encore..., peuvent toucher également au dynamisme de nos commerces et services (médicaux et paramédicaux entre autres) ainsi que la vie associative riche de notre commune. La croissance maîtrisée de la population est donc une nécessité. En sachant que nous sommes maintenant affranchis des contraintes de la loi ALUR qui imposait un quota de 25% de logements sociaux au-delà d'une population de 1500 habitants, une évolution raisonnable à moyen et long terme est un objectif primordial. Nos infrastructures actuelles et les projets de cette mandature nous permettent de l'envisager sereinement.

### LES INFRASTRUCTURES

#### 1) Les eaux pluviales

Les réseaux sont en bon état mais leur dimensionnement est mis à mal par les intensités pluviométriques hors norme que nous constatons depuis quelques années.

C'est pourquoi nous imposons un traitement à la parcelle des eaux pluviales pour tous les nouveaux projets (voirie et construction)

#### 2) Les eaux usées

Le dimensionnement du réseau est plus que correct mais nous avons encore trop de maisons dont les eaux pluviales sont branchées sur les eaux usées ce qui, en cas de fortes pluies, arrive à augmenter de 50% le débit à la station d'épuration.

Dans le nouveau contrat avec VEOLIA, nous avons demandé des comptages de débit par tronçon afin de voir les zones les plus perfectibles. Nous demanderons à Rambouillet Territoires, compétent dans ce domaine depuis le 1<sup>er</sup> janvier, de lancer une campagne de vérification afin d'imposer les mises en conformité.

#### 3) La station d'épuration

Elle est dimensionnée pour 2 000 habitants. On voit bien que même si la population augmentait de façon significative, sa capacité resterait largement au-delà des quantités de rejet qu'elle pourrait recevoir, compte tenu également que 80 résidences possèdent un assainissement autonome.

Son fonctionnement à ce jour ne pose aucun problème, la station ayant été entièrement refaite lors de la précédente mandature.

#### 4) Les locaux scolaires

Comme nous l'avons indiqué, le problème cette année a été de maintenir les 6 classes malgré la baisse importante des effectifs mais nous devons impérativement recueillir de nouvelles inscriptions pour l'an prochain... ce qui n'est pas gagné.

Il est important de noter que le groupe scolaire comporte une 7<sup>ème</sup> classe inoccupée, l'école ayant compté 7 classes d'élèves dans les années 1995 à 2002.

#### 5) Le restaurant scolaire

Il est actuellement dimensionné pour 79 enfants. Les quelque 115 inscrits en 2019-2020 nous ont amenés à effectuer deux services.

Dans notre programme, nous avons déjà travaillé sur un projet d'agrandissement car l'organisation en deux services mérite d'être repensée.

La consultation pour désigner un maître d'œuvre est en cours et les travaux devraient être réalisés dans le cadre d'un contrat rural en 2022.

### LE POINT SUR LES RISQUES D'INONDATIONS

La compétence de ce risque (dit GEMAPI) est depuis trois ans confiée à Rambouillet Territoires.

Nous attendons une étude promise pour le début de l'année 2020 mais nous déplorons le manque d'avancement du dossier malgré nos relances et les promesses faites.

En attendant l'aboutissement d'un projet pérenne, la commune a pris des initiatives qui ont amélioré la situation au niveau de la Vesgre et de la mare Gautier ainsi qu'en divers points sensibles dans le village mais celles-ci méritent d'être confortées par des investissements plus importants dans le cadre du GEMAPI.

**MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE ET LES ÉLECTIONS MUNICIPALES, NOUS AVONS EU À CŒUR DE MAINTENIR NOTRE PROGRAMME DE TRAVAUX POUR 2020 QUI ÉTAIT PRINCIPALEMENT AXÉ SUR LES ENTRETIENS DE VOIRIE ET DES BÂTIMENTS COMMUNAUX.**

### VOIRIE

**La route du Planet** a été resurfacée et un enduit a été posé en revêtement,

**Le travail d'entretien annuel** de nos voies a été réalisé y compris un reprofilage chemin de la Butte à l'âne,

**Les enrobés de la route de Houdan** au niveau du futur aménagement communal ont été réalisés au mois d'août pour limiter au maximum les contraintes des usagers,

**Une nouvelle voie desservant les 9 lots de la résidence des Huit Arpents** a été construite par l'aménageur et un ralentisseur permettant de sécuriser la sortie sur la route des Petits Coins a été mis en place. Cette voie privée porte tout naturellement le nom d'allée des Huit Arpents.

**Des travaux de sécurité** doivent être réalisés route de Gambaiseuil, il nécessite de classer en agglomération une partie de la route entre les Buttes Rouges et le centre équestre. Les travaux sont programmés en tout début d'année 2021.

### BÂTIMENTS COMMUNAUX

**La toiture du presbytère** sera refaite au mois de novembre.

Dès réception des subventions que nous espérons très prochaines, **les travaux de renforcement du clocheton** de la Mairie seront lancés ; Ils consistent à changer les poteaux en bois qui sont actuellement en très mauvais état et que nous n'avons pas pu intégrer pour des raisons financières dans les travaux de réfection de la Mairie.

**Un appartement communal** situé Grande Rue sera rénové avant la fin de l'année.

### RÈGLEMENTATION CLÔTURE

Vous voulez installer une clôture autour de votre propriété, en façade le long de la rue ou entre votre propriété et celle de votre voisin ?

Sachez qu'il existe **des normes à respecter** et une **déclaration préalable de travaux à déposer en Mairie.**

Avant d'entamer tous travaux, renseignez-vous auprès des services de la Mairie qui vous indiqueront les règles imposées par le Plan Local d'Urbanisme concernant principalement la hauteur, les matériaux et les couleurs.

**Une déclaration préalable auprès de la Mairie est obligatoire et doit être déposée avant d'entamer les travaux.**



### ASSAINISSEMENT ET RÉSEAUX

**Le prolongement de l'assainissement** chemin de Poigny a été achevé début 2020.

**Des travaux permettant de limiter les risques ponctuels d'inondation** chez des particuliers ont été réalisés Route de Rambouillet, Chemin de Poigny, carrefour Route de Rambouillet et route du Perray...

**Les travaux de branchements sur les réseaux** (Eaux usées, électricité, téléphone, alimentation en eau potable) ainsi que la création des futurs accès ont été réalisés afin de viabiliser les 4 lots communaux situés route de Houdan.

### LES PROJETS

**La région Ile de France** nous a (enfin) accordé une subvention pour la réfection de deux des courts de tennis ce qui permet de débloquer les aides de la ligue de tennis et de lancer la programmation des travaux pour le printemps 2021.

**Au titre de la réhabilitation du patrimoine**, la toiture des bâtiments communaux de la rue du Rocher devrait pouvoir être refaite en 2021.

**Le prochain contrat rural communal est lancé** (Appel d'offre architecte en cours) : il permettra principalement de réaliser l'agrandissement de la cantine, de rénover la maison du village en incluant un changement du système de chauffage et de mettre aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) certains accès. Les travaux devraient pouvoir débuter en 2022.

**Nous menons une réflexion sur la réalisation d'un parcours de santé** sur le site de la Mare Gautier, l'installation pourrait se faire dès 2021.

## PARLONS FINANCES...

Présenter les finances communales en termes simples, compréhensibles par tous est un exercice délicat. Chaque année le Conseil municipal vote le budget de la commune, autorisant ainsi le Maire à engager des dépenses et à appeler des recettes. Les taux des taxes communales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) sont fixés lors de ce vote.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2019

En début d'année le Conseil municipal vote le compte administratif qui retrace les opérations financières de l'année écoulée. Il correspond au bilan de fin d'année en entreprise. Le budget tout comme le compte administratif se compose de deux parties :

- **la section de fonctionnement** : elle correspond aux dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante des services de la commune, elles reviennent chaque année : rémunération du personnel, entretien des bâtiments et routes, services périscolaires, fournitures et consommations courantes, subventions.... Les recettes sont constituées du produit des taxes votées par le Conseil municipal, de dotations de l'Etat, subventions, locations et services divers, notamment restauration scolaire, services périscolaires et location de logements communaux.
- **la section d'investissement** : on y trouve d'une part toutes des dépenses contribuant à modifier ou à enrichir le patrimoine de la commune : acquisition de matériel, grosses réparations des bâtiments, achat de terrains... et d'autre part les remboursements d'emprunts. Les recettes peuvent provenir d'emprunts, de subventions et d'excédents de la section de fonctionnement.

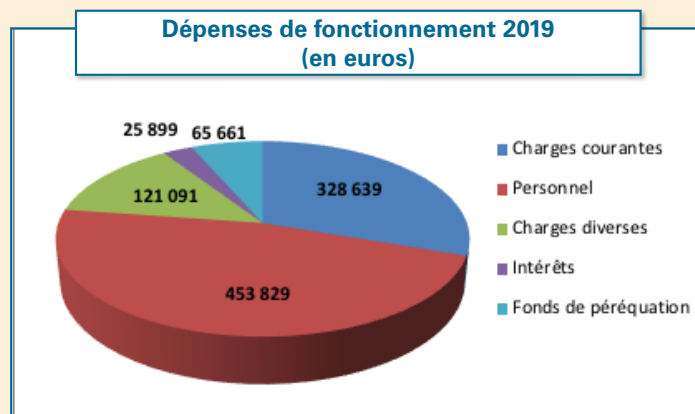
Le compte administratif 2019 de la commune se présente ainsi :

|                     |                            |                  |
|---------------------|----------------------------|------------------|
| En fonctionnement : | Recettes :                 | 1 196 106 €      |
|                     | Dépenses :                 | 994 850 €        |
|                     | <b>soit un excédent de</b> | <b>201 256 €</b> |
| En investissement : | Recettes                   | 97 984 €         |
|                     | Dépenses                   | 685 197 €        |
|                     | <b>Soit un déficit de</b>  | <b>212 787 €</b> |

Compte tenu des réserves constituées les années précédentes par une gestion rigoureuse et prudente, le budget communal apparait en fin 2019 excédentaire de plus d'un million d'euros (1 008 383 €) Cette somme correspond à un peu plus d'une année de dépenses de fonctionnement et sera utilisée pour le financement des investissements futurs.

### Dépenses de fonctionnement

Les charges diverses correspondent pour partie à la contribution de la Commune au Service départemental d'incendie (44 136 €), aux subventions versées aux associations, à notre participation au Parc naturel régional et à une aide financière au Centre communal d'action sociale.



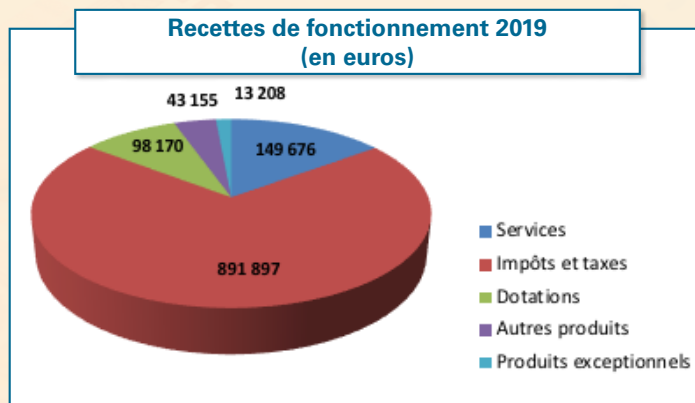
### LE FONDS DE PÉRÉQUATION

Nos finances sont ponctionnées chaque année depuis 2013 par une contribution (en abrégé FPIC) versée à l'Etat. Ce dernier considère que nous sommes une «commune riche» car nos taux d'imposition sont faibles par rapport aux taux moyens nationaux, et que par conséquent nous pouvons faire un effort financier supplémentaire. Notre bonne gestion se trouve ainsi pénalisée.

### Les recettes de fonctionnement

Elles sont constituées à près de 75 % par des taxes au profit de la commune : Taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti, taxe sur l'électricité et taxe sur les mutations immobilières

8,2 % proviennent des dotations de l'Etat. (16,6 % en 2015) Les autres recettes correspondent pour une part aux produits des locations de la maison du village et des logements communaux et d'autre part aux services périscolaires (restaurant scolaire, étude, garderie et participation aux classes de découverte).



### Endettement au 31 décembre 2019

Le montant des emprunts, hors emprunt de portage, s'établit à 593 000 €. La commune pourrait financer ses investissements sans recourir à l'emprunt, mais il est apparu plus équitable de faire supporter le financement des équipements importants et appelés à durer (réhabilitation de la rue de la Harpe et la rue Octave Allaire, réfection de la Maison du Village, création d'une salle intergénérationnelle, réfection du patrimoine bâti...) par les habitants actuels et futurs. D'où une politique modérée de recours à l'emprunt. Le dernier emprunt date de l'année 2014.

Le montant par habitant ressort à 418 euros, une somme bien modique par rapport à la dette de l'Etat supportée par chaque Français : 39 000 euros... !

## BUDGET 2020

L'établissement du budget 2020 voté le 15 décembre 2020 a constitué, comme les années précédentes, un exercice difficile, car il qui doit faire cohabiter des exigences opposées :

- **d'une part disposer d'un budget** permettant de faire vivre la commune en continuant d'assurer un service de qualité aux Léoégariens et financer les investissements nécessaires.
- **d'autre part, faire face à la baisse** continue des aides de l'Etat, du Département et à des prélèvements sur nos finances.

Un plan pluriannuel d'investissements courant jusqu'en 2023 a été établi ainsi que des prévisions budgétaires sur 4 ans afin de définir les axes de notre équilibre financier.

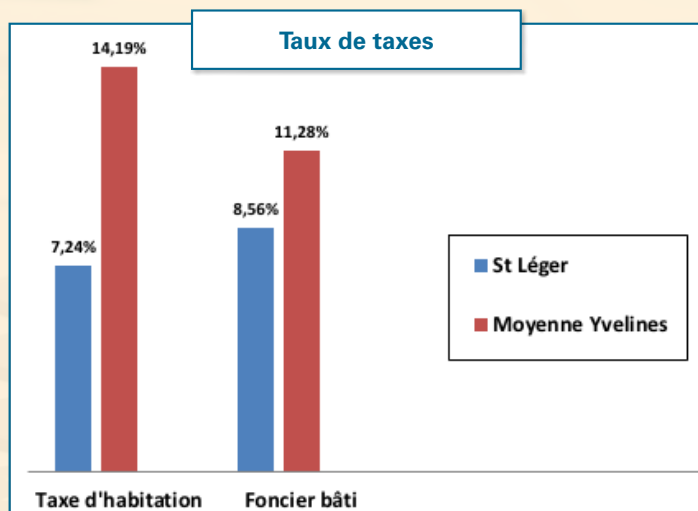
Force est de constater qu'en 7 ans les dépenses n'ont augmenté que de 5 % ce qui correspond à l'augmentation des prix pendant cette période.

Par contre, les recettes baissent de 4 %, cela tient surtout à la forte réduction des dotations de l'Etat (-53 %).

Comme les années précédentes notre budget 2020 apparaît équilibré, sans recours à l'emprunt pour le financement des investissements.

Malgré ces contraintes fortes, les taux d'imposition communaux n'ont pas subi d'augmentation en 2020. Ils demeurent stables depuis 2001 (avec même une légère baisse du taux de la taxe d'habitation de 2001 à 2008).

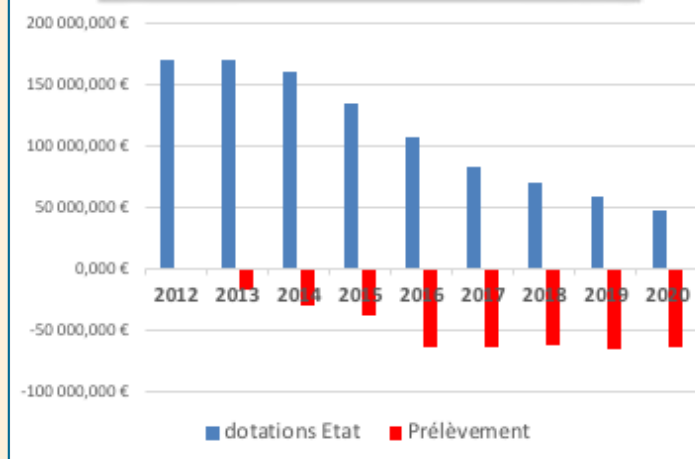
Le graphique ci-dessous met bien en évidence le faible niveau de notre fiscalité locale comparée à celle de la moyenne des communes de 500 à 2 000 habitants des Yvelines pour l'année 2018.



A fin 2020, le fonds de roulement (excédents) de la Commune, devrait être de l'ordre de 1 086 000 euros. Il aurait été de 2 200 000 € sans le prélèvement de solidarité et la baisse drastique des aides de l'Etat.

Un fonds de roulement positif ne constitue pas une fin en soi. Cette réserve doit permettre de faire face aux aléas et d'autofinancer partiellement les futurs investissements.

## Évolution des aides et des prélèvements de l'État



## LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Depuis une dizaine d'années nous établissons, lors de l'élaboration du budget de la Commune, une programmation des investissements pour les quatre années à venir.

C'est un outil d'analyse financière prospective qui permet de planifier et chiffrer, d'une part les investissements récurrents (entretien et renouvellement des équipements actuels) et d'autre part les investissements nouveaux.

Il comprend également un volet financier qui envisage les sources de financement et les quantifie : subventions, récupération de TVA, emprunts, fonds propres de la Commune. Cela nous permet d'avoir une vision prospective et synthétique de nos finances.

Ce plan n'est pas figé dans le marbre : les investissements planifiés peuvent ne pas être réalisés ou être différés. Il est révisé chaque année.

Pour 2020 les investissements principaux concernent les travaux d'aménagement de la résidence située Route de Houdan, l'entretien des voiries, la réfection du toit du presbytère, la reprise du mur du cimetière, la réparation du clocheton de la mairie, l'acquisition de matériel pour l'école et le restaurant scolaire.

## LE PROGRAMME 2021 APPARAÎT PLUS IMPORTANT AVEC NOTAMMENT :

- La réfection de la voirie communale, l'enfouissement des lignes électriques. Le coût est estimé à 360 000 € ttc et la subvention du Conseil départemental de 160 000 €.
- La réfection de la Maison du village dont un changement de chauffage, et l'agrandissement du restaurant scolaire : coût estimé 624 000 € ttc avec une subvention de la Région et du Département à concurrence de 364 000 €.

Plus que jamais, il convient de mener une gestion rigoureuse de nos finances, d'examiner chaque poste de dépenses en s'interrogeant sur sa pertinence et d'étudier les sources d'économie possible (mutualisation des moyens avec d'autres communes, mise en concurrence, réorganisation des services...) tout en veillant à maintenir la qualité des services pour les Léoégariens et à préserver l'avenir.

## LA TAXE FONCIÈRE

**Vous avez reçu, ou allez recevoir votre avis de la taxe foncière pour l'année 2020.**

De son analyse, deux observations essentielles se dégagent : une stabilité du taux communal et **une baisse globale de 5%**.

**Le taux communal de 8.56 %** n'a pas été augmenté depuis 20 ans, bien que les aides de l'Etat aient subi une baisse drastique passant de 173 000 € en 2012 à 48 000 € en 2020, soit une perte de 125 000 euros par an ; Par ailleurs nos finances sont ponctionnées régulièrement depuis 2014 (64 000 € en 2020) au motif que nos taux sont faibles par rapport à ceux de la moyenne nationale.

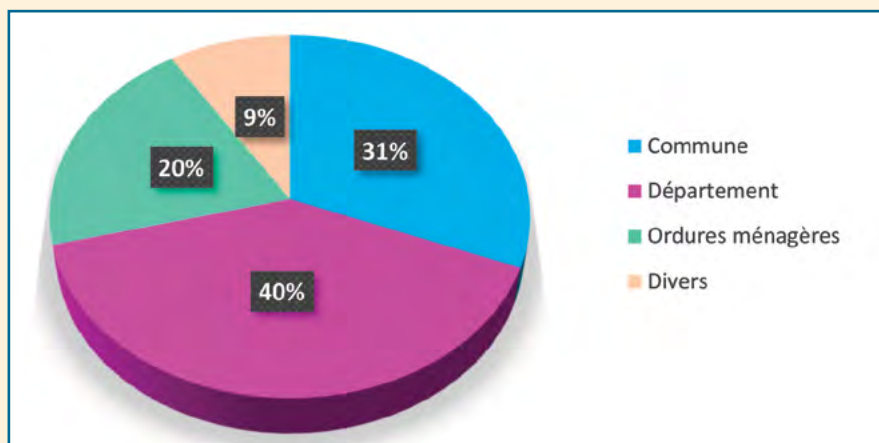
Ce « manque à gagner » de 189 000 euros représente environ 20% des dépenses annuelles de fonctionnement.

Sur la taxe foncière prélevée, la Commune n'en perçoit que 31%, la plus grande partie du reste étant destinée au Département et au service d'enlèvement et traitement des ordures ménagères.

**Vous pouvez également constater une baisse globale de la taxe foncière d'environ 5%.**

Elle résulte de la diminution d'une part de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de +14.4% et d'autre part de celle destinée au Département -6.8%, qui, il est vrai, avait subi une forte augmentation en 2016 (+66%).

**Soyez assurés de notre volonté de continuer à maîtriser notre fiscalité dans les prochaines années grâce à une gestion saine et rigoureuse de nos finances, tout en maintenant une dynamique des investissements et la qualité des services aux Léoégariens.**





## TOUT SAVOIR SUR VOTRE RACCORDEMENT À LA FIBRE !



Vous pouvez m'en dire plus ?

Suivez-moi ! Je vais tout vous expliquer.

Yvelines Fibre construit le réseau FttH dans votre commune.

[www.yvelinesfibre.fr](http://www.yvelinesfibre.fr)

## NE PAS OUBLIER...



Yvelines Fibre filiale de TDF



Yvelines Le Département

EN SAVOIR PLUS [www.yvelinesfibre.fr](http://www.yvelinesfibre.fr)

Illustration : G. L. / www.yvelinesfibre.fr

### 1- Souscrire à la fibre est-il obligatoire ?

Souscrire à un abonnement à la fibre repose sur une décision individuelle et volontaire et peut se faire à tout moment, dès lors que vous êtes éligible.

### 2- J'ai un abonnement ADSL et je veux passer à la Fibre, faut-il changer d'opérateur ?

Le réseau mis à disposition est compatible avec tous les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI). La disponibilité de leurs offres dans votre commune dépend de leur politique commerciale. Si votre opérateur ne propose pas d'offres Fibre, vous devrez donc changer de FAI.

### 3- J'ai un abonnement à la Fibre et je veux changer d'opérateur, faut-il prévoir une nouvelle intervention ?

La prise optique installée reste inchangée. Aucun nouveaux travaux n'est requis.

### 4- Qui sont les opérateurs présents et comment les contacter ?

Il appartient à chaque opérateur de venir sur le réseau déployé par Yvelines Fibre. Lors des ouvertures commerciales, certaines réunions d'information permettront de présenter les opérateurs proposant des offres. Le site internet [www.yvelinesfibre.fr](http://www.yvelinesfibre.fr) indique également sur son outil d'éligibilité les opérateurs présents par adresse sélectionnée.

### 5- Si une panne se produit, qui dois-je contacter ?

Tout dysfonctionnement, voire interruption, de votre connexion Internet doit être signalé à votre FAI qui déclenchera l'intervention requise.

### 6- Comment résilier mon abonnement avec mon ancien opérateur ?

Il vous suffit de contacter votre FAI qui vous accompagnera pour les modalités de résiliation de votre abonnement.

### 7- À quel moment dois-je résilier mon abonnement ADSL ?

Nous préconisons de ne résilier votre abonnement ADSL qu'au moment de la mise en service de votre abonnement Fibre.

### 8- Est-ce que je peux conserver mon numéro de téléphone fixe ?

Oui, la portabilité de votre numéro vous permet de changer d'opérateur tout en conservant votre numéro de téléphone fixe. Il s'agit d'une obligation légale et gratuite. Votre nouvel opérateur gèrera cette formalité au moment de la résiliation de votre ligne ADSL.

### 9- Est-ce que je peux conserver l'adresse email associée à mon opérateur ADSL ?

Votre adresse email (@opérateur.fr) est conservée à minima 6 mois après la résiliation de votre ancien abonnement (obligation légale). Cette durée peut être prolongée, en fonction de la politique commerciale de l'opérateur.

### 10- Est-ce que je peux conserver mon accès au cloud de mon ancien opérateur ?

Votre espace cloud peut être conservé sous réserve de payer des frais auprès de l'opérateur commercial. Vous restez propriétaire de vos données. Grâce à la Fibre, la vitesse de transfert depuis votre ancien espace Cloud vers un nouvel espace Cloud est rapide.

### 11- Comment se déroule le raccordement dans mon logement ?

La fibre optique emprunte le même chemin que le câble téléphonique existant qui est la propriété de l'opérateur historique. Si vous habitez un appartement, la fibre est tirée depuis le palier jusqu'à votre logement. Si vous habitez un pavillon, la fibre est tirée de la rue, depuis un poteau (en aérien) ou des gaines techniques existantes (en souterrain).

### 12- Qui dois-je contacter pour être raccordé ?

Une fois que vous aurez choisi et souscrit votre offre auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI), vous pourrez convenir d'un rendez-vous pour qu'un technicien intervienne à votre domicile, en général dans les 2 à 3 semaines. En fonction de la politique du FAI que vous aurez choisi, le raccordement est réalisé par les équipes Yvelines Fibre ou par le FAI lui-même. Dans tous les cas, la fibre optique reste la propriété de Yvelines Fibre.

### 13- Le technicien qui installe la fibre optique s'occupe-t-il, également, de l'installation de la box Internet et de configurer mes équipements (PC, tablette etc.) ?

L'installation de la box Internet et la configuration des équipements ne font pas partie de la prestation de raccordement final, mais peuvent être proposées en option par les FAI.

### 14- Quel est le coût d'un raccordement ?

Les frais de mise en service peuvent être offerts par votre FAI. Toutefois, dans le domaine privatif, si des travaux sont nécessaires pour raccorder la fibre (problèmes d'infrastructures indisponibles notamment) les coûts sont à la charge du propriétaire.

### 15- Quelle est la durée de l'intervention de raccordement ?

La durée d'intervention de raccordement varie de 2 h à 3 h selon la configuration de votre logement. Pensez tout de même à libérer une demi-journée dans votre emploi du temps pour ce type d'intervention.

### 16- Par où passe le câble de la prise terminale optique ? Qui décide de son emplacement ?

Nous préconisons de placer la prise terminale optique dans une pièce de vie afin de bénéficier au mieux du réseau WIFI. Sur les conseils du technicien, vous déterminerez le meilleur emplacement pour installer le plus discrètement possible la prise fibre. Le câble, de couleur blanche, peut cheminer le long des plinthes et des encadrements.

### 17- Peut-on avoir plusieurs prises optiques ?

Une seule arrivée optique est prévue par foyer. La distribution interne dans le logement se fait ensuite par des moyens filaires, wifi ou CPL (Courant Porteur en Ligne).

Grâce à la fibre vous bénéficiez d'un service Très Haut Débit de 500 M à 1 Gbps\*. Ce qui signifie une connexion plus rapide et plus stable pour toute votre famille!

Génial ! Mes enfants pourront profiter pleinement de leurs jeux vidéo et séries préférées. Quant à ma femme et moi, nous allons enfin pouvoir travailler depuis la maison.

\* selon les offres des FAI



**Table ronde organisée par les députés des Yvelines Aurore Bergé et Bruno Millienne, le 25 septembre.**

En présence de Thomas Bran directeur de l'ONF de Rambouillet, du lieutenant-colonel Jean-Louis Monteil, de la gendarmerie nationale, responsable de la lutte contre les atteintes à l'environnement, du lieutenant-colonel Bertrand Douville, chef du groupement territorial sud des pompiers, des représentants du Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse et de nombreux élus et représentants des associations.



### LES FORÊTS DOMANIALES DE L'ÎLE-DE-FRANCE, PARTICULIÈREMENT TOUCHÉES PAR LES DÉPÔTS SAUVAGES

- Abandon de dépôts sauvages, phénomène en développement non seulement en forêts mais dans d'autres espaces naturels ou même dans les villes.
- Budgets consacrés à la propreté représentent 50% du budget accueil du public
- 1 500 tonnes de déchets sont ramassées chaque année dans les forêts d'Île-de-France représentant un budget de 900 000 euros.



# Ensemble luttons contre



### LA GENDARMERIE NATIONALE, UN ACTEUR CLÉ DANS LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

- La Gendarmerie nationale est également compétente pour constater l'infraction, notamment sur la base d'une plainte, et engager les procédures de poursuite du contrevenant.
- De plus, celle-ci est également chargée de la mise en place d'actions de surveillance dédiées qui peuvent aboutir au flagrant délit.



### L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, AUTRE PILIER DE LA PROTECTION DES FORÊTS

- Avec l'aide des collectivités, l'ONF ramasse environ 1 500 tonnes de déchets et dépôts sauvages par an dans les seules forêts domaniales d'Île-de-France.
- L'ONF est également compétent pour constater l'infraction et transmettre les dossiers aux autorités en charge.
- L'ONF comme la Police ou la Gendarmerie nationale peut avoir recours aux pièges photographiques pour prévenir les dépôts sauvages et pour suivre les contrevenants.

## LA PROBLÉMATIQUE

On peut segmenter les déchets en deux grandes catégories :

- **Les dépôts sauvages** : gravats, pneus, matériel électroménager, déchets verts..., déposés par des personnes ou entreprises peu scrupuleuses. Ils constituent le problème le plus important. En expansion.
- **Les déchets « diffus »** : restes du pique-nique, canettes et autres papiers jetés par des promeneurs.

Certaines forêts (les plus urbaines) sont plus exposées que d'autres : St-Germain, Meudon, Versailles... (les traversées de routes).

3 ACTIONS MENÉES EN PARALLÈLE :

- Le ramassage des dépôts
- La mise en place d'installations bloquantes
- La verbalisation : ONF avec le soutien de la gendarmerie, police nationale, municipale.

## LA POLITIQUE DE L'ONF EN LA MATIÈRE

**Concernant les déchets diffus** (ils proviennent des usagers de la forêt) : L'ONF a retiré les poubelles en forêt depuis plusieurs années. Ces corbeilles génèrent une dispersion des déchets en forêt (poubelles pleines, dispersion par le vent...)

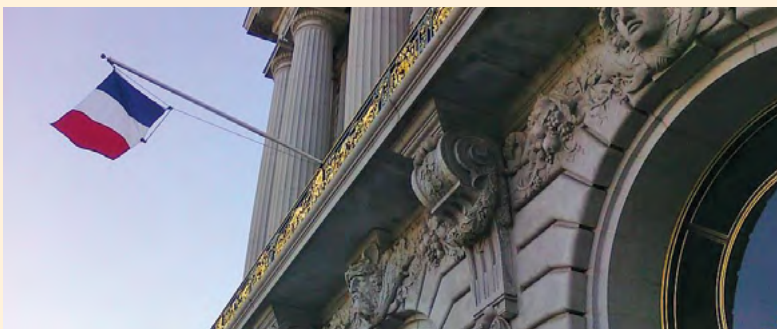
**Concernant les dépôts sauvages** (ils ne proviennent pas des usagers de la forêt) :

- L'ONF n'a pas la « compétence déchets »
- C'est un problème de territoire

Les budgets alloués à l'accueil sont **prioritairement consacrés aux actions de sécurisation.**

L'ONF continuera à prendre en charge une **partie du ramassage** des déchets diffus et dépôts sauvages sur ses propres budgets à hauteur de 30% maximum (budget accueil).

# e les dépôts sauvages.



## LES MAIRES, AU CŒUR DE LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Le maire est compétent pour constater un dépôt sauvage et doit aviser le producteur ou détenteur des déchets des faits qui lui sont reprochés et des sanctions qu'il encourt.

De plus, le maire dispose, dans le cadre de son pouvoir de police, de **5 dispositifs** pour faire respecter la loi :

1. La consignation ;
2. Les travaux d'office ;
3. La suspension d'activité ;
4. L'astreinte administrative ;
5. L'amende administrative.

En cas de carence de l'autorité municipale, le **Préfet** peut également engager l'une de ces procédures.



## LES CITOYENS ÉGALEMENT MOBILISÉS : LE RÔLE DES ASSOCIATIONS

À travers le Sud Yvelines, des associations sont mobilisées pour lutter contre les dépôts sauvages.

Celles-ci mènent majoritairement trois types d'actions :

1. **Ramasser** les déchets et dépôts sauvages lorsque cela est possible ;
2. **Alerter les autorités compétentes** en cas de situation critique ;
3. **Sensibiliser les populations** à la problématique et les bons comportements à adopter.

# Sur le chemin de l'école...



*Les classes 2020-2021*

**En maternelle**  
Grande section : 25 élèves avec M<sup>me</sup> Leclair  
Petite section-moyenne section : 24 élèves avec M<sup>me</sup> Lambert

**En primaire**  
Cours préparatoire : 20 élèves avec M<sup>me</sup> Shwander  
Cours élémentaire 1<sup>ère</sup> année : 16 élèves avec M<sup>me</sup> Fransen  
Cours préparatoire-cours moyen 2<sup>ème</sup> année : 19 élèves avec M<sup>me</sup> Martinache et M<sup>me</sup> Cartier-Graignic  
Cours élémentaire 2<sup>ème</sup> année-cours moyen 1<sup>ère</sup> année : 21 élèves avec M. Malassigné et M<sup>me</sup> Cartier-Graignic





## AU CENTRE AÉRÉ DE JUILLET

**A**u cours des trois premières semaines du mois de juillet, l'accueil de loisirs de Saint-Léger-en-Yvelines a reçu, dans des conditions sanitaires inédites, une moyenne de 13 enfants par jour.

Tout en respectant le protocole sanitaire instauré par le gouvernement, puis adapté à nos soins, l'équipe d'animation a réussi à proposer un grand nombre d'activités qui ont rencontré un vif succès auprès des enfants et également des parents.

Nos trois semaines ont été découpées afin de varier les thématiques. Dans l'ordre, voici les thèmes retenus par l'équipe : La nature et la forêt, voyage autour de la terre et la peinture dans tous ses états.

Les activités proposées étaient chacune en lien avec le thème. Nous pouvons tout de même retenir, comme événements marquants, la visite du jardin partagé et de la miellerie ! Effectivement les enfants ont été enchantés de cette sortie, d'autant plus qu'ils ont pu repartir de la miellerie avec un petit pot de miel de printemps en souvenir. Ensuite, l'après-midi consacrée aux activités aquatiques a connu un franc succès puisque les enfants ont pu s'en donner à cœur joie lors du parcours d'eau. Ce temps a permis aux enfants de s'arrosent entre eux sans oublier de rafraîchir l'équipe d'animation ! Enfin, le dernier vendredi, un grand jeu sur les traces d'un Ninja a permis aux enfants de sortir en forêt tout en cherchant des indices pour retrouver les objets dérobés...

Cette période de vacances a été enrichissante pour l'ensemble des participants, des enfants aux conseillers de la mairie avec lesquels nous avons échangé, en passant par les familles et l'équipe d'animation. La prochaine période de vacances aura lieu lors des vacances d'automne où nous ferons en sorte de nous investir de la même manière pour avoir un résultat tout aussi qualitatif.

Encore un grand merci à l'équipe d'animation, aux parents et à la mairie de Saint-Léger-en-Yvelines pour leur confiance et leur engagement auprès des enfants.

**Matthieu Gobert, Directeur du centre de loisirs**

## Au centre aéré, on trie...

D'un côté les emballages, de l'autre l'alimentaire



Les déchets alimentaires sont bien valorisés : ils permettent de nourrir le chien et le cheval de Juliette, les poules de Christine et des jardins vivants de l'association Culture et Loisirs . Les enfants iront leur rendre visite un après midi en passant par la miellerie pour assister à une extraction.

|                     | emballage         | alimentaire | Nb d'enfants |
|---------------------|-------------------|-------------|--------------|
| Semaine 1 (5 jours) | 1,5 kg            | 7,1 Kg      | 61           |
| Semaine 2 (4 jours) | 1,2 Kg            | 3 Kg        | 58           |
| Semaine 3 (5 jours) | 1,5 Kg            | 5,6 Kg      | 66           |
| Moyenne/enfant      | 0,023 Kg          | 0,844 Kg    |              |
| Dont non recyclable | Pb des barquettes | 0           |              |



# Culture et loisirs

Pas facile, cette année 2020 !

Les rendez-vous habituels n'ont pas pu avoir lieu en temps et en heure : le théâtre et les musicales de Saint Léger sont reportés en novembre, la fête de la pomme, si elle a lieu, se fera en petit comité aux jardins vivants de l'association. Nous espérons maintenir la bourse aux jouets et le marché de Noël.

2020 nous a obligés à réfléchir à notre manière de vivre, nous a inquiétés mais nous a également montré comme nous pouvions être réactifs et solidaires. Nous tenons à remercier tous nos adhérents pour leur compréhension, nos intervenants pour le professionnalisme dont ils ont fait preuve et notamment Marie Pierre Allouche qui a entraîné l'atelier couture et quelques Léodégariennes dans une chouette aventure .

En rejoignant le mouvement *Over the Blouse*, elles ont participé à la confection de blouses pour le personnel soignant d'EHPAD, d'hôpitaux, d'établissements d'aide à domicile sur Rambouillet, Montfort, Gif, Paris, Ablis, Saint Arnoult ... Grâce aux dons de draps, 1100 blouses livrées dont 170 par Saint Léger ! Bravo !



Cette année les jardins vivants et la miellerie ont reçu un public éclectique : des tout petits avec leur assistante maternelle, les enfants du centre aéré et des motards du Pas de Calais.

Les enfants du centre aéré, ayant participé à une étude sur la quantité de déchets générée à la cantine, ont pu bénéficier d'une visite aux jardins vivants. En effet, les déchets alimentaires sont bien valorisés : ils ont permis de nourrir le chien et le cheval de Juliette, les poules de Christine et mais aussi celles de Culture et Loisirs . Les enfants ont donc été accueillis par petits groupes pour observer la vie autour d'un potager et nourrir nos poules. Puis ils sont passés par la miellerie pour assister à la dernière extraction de miel et ramener un petit pot à la maison



Des poussins chez les poules !



Et voici nos motards du Pas de Calais, tout aussi intéressés que les enfants lors de leur visite à la miellerie!





Comme pour nous tous, la saison 2019/2020 a été particulière. Après deux belles représentations de « Coups de balai » à Saint-Léger, et des annulations, nous avons dû nous adapter pour continuer à travailler (visioconférences, séances individuelles et par petits groupes en plein air...) afin de préparer nos prochains spectacles :  
le 10 octobre 2020, nous rejouerons « Coups de balai » à Poigny la forêt.



*Samedi 10 octobre 2020*  
L'atelier théâtre  
**Scène Zen**  
présente  
**Coups de balai**  
de Michelle Sébal

Poigny la forêt, 20h30  
Salle Claude Vautran  
Adultes 10 euros. Enfants 5 euros  
Réservations : 06 84 75 78 33



Nous vous présenterons notre toute nouvelle création, « L'abbé de Madame »,  
une comédie de mœurs « à la mode de Molière »  
le 27 mars 2021 à Saint-Léger.

Nous espérons reprendre les cours dès le jeudi 10 septembre prochain, salle de danse à 19h30,  
et 1 dimanche par mois, de 10h à 13h, salle du village, comme précédemment.



L'association Vent de l'Est propose désormais deux cours d'arts martiaux par semaine. Si vous souhaitez savoir vous défendre, améliorer votre santé ou juste rencontrer régulièrement d'autres gens passionnés et progresser ensemble, le club vous accueille avec joie.

Cette saison particulière de 2019-2020 a commencé sous les meilleurs auspices, avec de nombreux nouveaux élèves pour les cours de Wing Tsun (kung-fu, défense à mains nues) et Escrima (défense avec des armes). Un événement important a été le stage de self-défense de décembre 2019. Les participants ont pu découvrir une méthode de défense basée sur une approche synthétique et simple, particulièrement adaptée aux personnes plus faibles face à un agresseur : attention autour de soi, prise d'initiative, frappe préventive, efficacité grâce à des mouvements très simples.

Après la pause imposée par le confinement, des cours adaptés sans contact ont permis aux membres du club de découvrir des pratiques plus exotiques : le mannequin de bois, les couteaux papillon et le bâton long du Wing Tsun, une initiation aux armes médiévales et quelques exercices simples de Tai Chi.

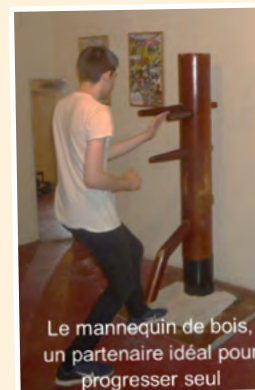
Pour plus de renseignements : 06 86 83 21 51  
www.wingtsun-saint-leger.fr



Comment réagir face à un agresseur



Quelques pas de Tai Chi pour reprendre le contact après le déconfinement



Le mannequin de bois, un partenaire idéal pour progresser seul

## JUDO CLUB



Nous avons vécu, comme tous les clubs sportifs, une saison 2020 totalement inédite que nous espérons, unique ! Les entraînements qui cessent du jour au lendemain,

les compétitions annulées, la sidération...

Nous avons tenté de maintenir le lien avec nos adhérents sur les réseaux sociaux, entre autres, mais nous avons tous des préoccupations d'ordres divers et ce n'était simple pour personne.

Pour retrouver le tatami et tenter de compenser toutes ces heures d'entraînement, nous avons proposé un stage gratuit pour tous, la dernière semaine d'août, qui a pu se dérouler au dojo du Perray en Yvelines.

Il nous a permis de nous retrouver, de pouvoir effectuer les passages de grades (pas d'inquiétude, ils auront lieu en septembre pour les absents au stage), de retrouver des sensations oubliées et le plaisir de pratiquer un sport qui est bien plus que cela...

Est-il vraiment nécessaire de rappeler ici les valeurs du judo, la politesse, le courage, la sincérité, l'honneur, la modestie, le respect, le contrôle de soi, l'amitié. Qu'attendons-nous pour rendre cette discipline «obligatoire» (je plaisante...) et que notre société serait belle si toutes ces valeurs devenaient communes à chacun !

Cette crise sanitaire et ses conséquences nous ont confortés dans l'idée qu'un club sportif n'est rien sans son entraîneur, sans ses bénévoles (en nombre insuffisant,



je le déplore...) et avant tout ses adhérents. Sans eux, sans vous, le club n'existe plus. Nos judokas et nos adhérents de la prépa physique (anciens fidèles et courageux nouveaux !!) sont essentiels à la vie du club, il est très important à tous d'en être conscients.

Nous espérons que cette nouvelle saison qui débute dans un étrange mélange de détermination et de prudence, de motivation et de protocoles sanitaires se déroulera dans les meilleures conditions possibles.

Nous nous y efforçons et nous comptons sur vous pour nous y aider.

Bon courage et prenez soin de vous.

Coralie Séné

## QI GONG 2019/2020

Une fois n'est pas coutume, vraiment cette saison 2020 méritait quelques mots.

Jamais en 30 ans d'existence de mon cours de Qi gong à St Léger, nous n'avions vécu une période aussi singulière et grave.

Tout a été bouleversé dans nos vies. Avec l'arrêt total des cours et le confinement, il nous a paru indispensable de garder un lien entre nous, dans notre groupe d'élèves.

Nous avons donc échangé par internet : conseils, photos, idées et Amitié.

Après deux mois de cours enregistrés, qui ont été très appréciés, est venu le temps du déconfinement : avec quelle chaleur et enthousiasme mes élèves ont accepté !

En extérieur et dans la nature bien sûr ! Et ils ont eu un goût extraordinaire de bonheur et de liberté retrouvée. En espérant cette expérience unique en son genre, je vous ai donné rendez-vous : le Jeudi 1<sup>er</sup> Octobre 2020, 20 h/21h30 pour la reprise des cours, prenez soins de vous.

Jocelyne Davranche



Comme pour toutes les associations, notre saison 2019-2020 a été raccourcie d'un trimestre, en raison du confinement général décrété par les autorités. En conséquence, nous n'avons pas pu réaliser le gala qui clôt habituellement l'année et permet aux enfants de montrer à leurs parents et proches les progrès réalisés pendant l'année.

En dépit du contexte qui reste complexe, SAINT LEGER TONIC reste motivé et présent pour que vous puissiez, vous ou vos enfants, pratiquer des activités physiques ou de détente au sein du village.

Vous trouverez la liste complète de nos activités, nos coordonnées et les documents d'inscription sur notre site : <https://saintlegertonic.jimdo.com/>, ou sur le site de la Mairie de Saint Léger, rubrique associations.

Adultes ou enfants, il n'est pas trop tard pour nous rejoindre !

N'hésitez pas à nous contacter ou contacter nos professeurs, si vous voulez vous inscrire, même en cours d'année.

Vous ou votre enfant pouvez effectuer un cours gratuit pour tester l'activité de votre choix. A bientôt

Le Bureau



**À PARTIR DE 19H  
TOUS LES MERCREDIS À  
LA MAISON DU VILLAGE, PLACE DU GROS BILLOT**  
**DÉBUTANTS 19H15 / 20H30**  
**2<sup>ème</sup> ANNÉE 19H15 / 20H30**  
**3<sup>ème</sup> ANNÉE ET PLUS 20H30 / 22H**

**VOUS SOUHAITEZ DANSER OU APPRENDRE À DANSER DANS UNE ATMOSPHÈRE TRÈS CONVIVIALE ? VOUS ÊTES SEUL(E) OU EN COUPLE ? VENEZ APPRENDRE LA DANSE COUNTRY OU LA DANSE EN LIGNE SUR DES AIRS DE MUSIQUE AMÉRICAINE, IRLANDAISE ET NON COUNTRY !**

**SAINT LEGER WESTERN RÉPOND À VOTRE ATTENTE.**

Tous les ans nous organisons au mois d'octobre un Workshop animé par notre chorégraphe et DJ préférée Séverine MOULIN animatrice du célèbre BILLY BOBS de DISNEYLAND PARIS. Tous les ans nous recevons au mois de mai les Associations de Country environnantes à l'occasion d'un bal où chacun à le loisir de s'amuser et de danser. Tous les ans nous participons à la fête de la Saint Jean en proposant une démonstration de danses country afin d'être présents à cette sympathique fête de village.

**VOUS N'AVEZ BESOIN POUR NOUS REJOINDRE QUE DE VOTRE SOURIRE, NOUS FERONS LE RESTE.**

[slywestern@aol.com](mailto:slywestern@aol.com) - [www.slywestern.fr](http://www.slywestern.fr)

**Contacts :** Stéphanie 06 81 12 62 37 - Christian 06 14 86 11 85

# Union Sportive des Yvelines (U.S.Y.)

## Tennis Club de Saint-Léger en Yvelines

### Section Pétanque & VTT

Association loi 1901, le tennis club de Saint Léger en Yvelines est géré et animé par une équipes de bénévoles.  
Le Club est affilié à la fédération française de tennis (F.F.T.).

**La section Tennis de l'U.S.Y.** (Union Sportive des Yvelines) est organisée en fonction de trois axes :

#### Un club formateur

La section Tennis de l'USY se veut un club formateur à tous niveaux, de l'initiation des plus jeunes avec le Baby Tennis dès 3 ans, aux adultes. Des cours de perfectionnement pour tous et une préparation à la compétition sont disponibles. Les cours sont généralement dispensés les lundis soir les mardis après-midi, mercredis, vendredis soir et samedis. Les horaires s'adaptant au mieux entre les possibilités du club et les souhaits de chacun. Le planning est donc revu chaque année. L'accès au COIE (salle omnisport du Perray en Yvelines) permet d'assurer les cours toute l'année sur les créneaux des lundis et des vendredis soir. Xavier ANDRIEUX, enseignant d'état, prendra en charge la majorité des cours pour la saison 2020-2021. Diplômé en Santé, Xavier accompagne la reprise du sport pour des personnes affaiblies par les maladies ou souhaitant reprendre le sport après une longue période d'inactivité. L'USY est membre des clubs pouvant encadrer le sport dans un cadre « Santé ».

#### Un club loisir

La section se veut **amicale et conviviale**. Le tennis loisir y a donc toute sa place. Chacun, quel que soit son âge ou son niveau, peut pratiquer son sport favori, entre "copains". Des animations (*Tournois de Doubles, Tournois Open, Jeunes et Vétérans, soirées diverses, rendez-vous du tennis en période de congés scolaires*) sont organisées tout au long de l'année.

#### Un club compétition

La compétition est le moteur de ceux qui veulent se transcender. Le club met tout en œuvre pour faciliter cette **pratique de la compétition**, condition nécessaire pour conserver dans ses effectifs les meilleurs éléments. Chaque année, une **équipe masculine et féminine** participe aux différents championnats départementaux, régionaux ou nationaux. Pour préparer ces compétitions, les joueurs et joueuses suivent des entraînements collectifs. Les résultats, pour certaines, atteignent l'excellence.

Pour preuve, l'équipe féminine +45 ans a remporté toutes ses rencontres soit 6/6. Ses victoires permettent à notre équipe de monter en division Excellence. L'USY est très fier de cette équipe qui a fêté ses 20 ans en 2020.



#### Nos Installations

Des installations de qualité, sur un site d'exception, qui permettent à chacun et à sa mesure, entre amis ou en famille, en compétition ou en loisir, de s'adonner à son sport ou à son passe-temps favori.

- 3 courts extérieurs :
  - 2 bétons poreux éclairés (N°2 & 3)
  - 1 béton poreux non éclairé (N°1)

Le mur d'entraînement extérieur est aménagé afin de permettre à 2 joueurs de s'exercer simultanément.

Nous bénéficions également d'un accès à 2 courts couverts au Perray en Yvelines. (selon planning d'accès)

Les travaux de restauration de 2 terrains qui seront transformés en terre battue restent en attente des subventions de la région. Notre 3<sup>ème</sup> terrain restera en béton poreux..



L'installation de serrures à code permettra d'offrir une plus large gamme d'accès à nos structures (week-end / vacances / etc...). La location horaire des terrains (gratuit pour les adhérents) est disponible depuis mai 2020 au tarif de 10 € / heure.

Le club House est un endroit de convivialité et de rafraîchissement lors des entraînements ou des compétitions. Il s'ouvre sur une terrasse dominant les courts extérieurs. Il est équipé d'un bar, d'un frigo et d'un baby-foot. Une table de ping-pong extérieure est à la disposition de tous.



## Rentrée de l'Association Paroissiale

Le Père Olivier Turoques et l'Association Paroissiale de Saint Léger en Yvelines vous ont invités **le Samedi 3 octobre 2020**

18h30 - Messe à l'Eglise de Saint Léger  
19h30 - Apéritif dinatoire partagé sur le parvis  
20h30 - Projection du film "The butterfly circus" de Joshua Weigel

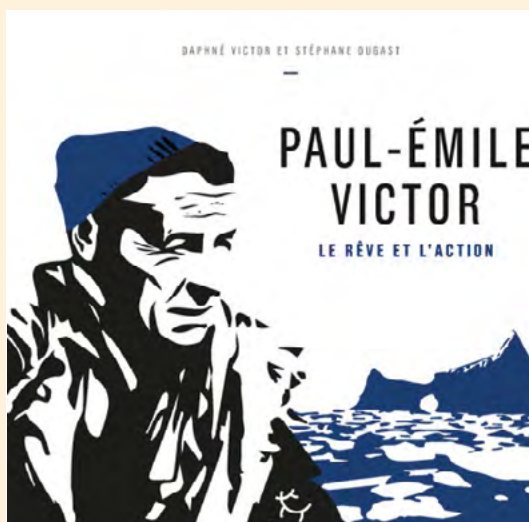
**Notez bien :** Compte tenu de la situation actuelle, notre dîner paroissial annuel est reporté à une date ultérieure.

**Rappel des consignes COVID-19 :** port du masque obligatoire dès 11 ans. Appliquer du gel hydro alcoolique sur les mains en entrant dans l'église et avant de communier. Respecter les distances entre les personnes excepté pour les gens d'une même famille.



Association Paroissiale de Saint Léger en Yvelines - 2 Impasse du Château - 78610 Saint Léger en Yvelines

## UNE CABANE QUI PARLE À CEUX QUI SAVENT ENTENDRE



« Il y a, aux environs de Paris, dans la forêt de Rambouillet, une cabane de trappeur, entourée de bouleaux, de pins et de bruyère. Il n'existe pas de route, de chemin, de sentier pour y accéder. Il faut en connaître l'existence et la façon, secrète, de s'y rendre. Même lorsqu'elle est vide de vie, elle est habitée. Elle a une âme. Elle parle à ceux qui savent entendre. Elle me parle et je n'ai pas besoin de l'écouter car je l'ai construite. »  
(Paul-Émile Victor, extrait de *Dialogues à une voix*)

Grâce à cette cabane, Paul-Émile Victor, décédé il y a 25 ans cette année, est resté attaché à Saint-Léger, dont la Maison du Village et la sente qui y conduit portent désormais le nom.



En ce mois d'octobre 2020, sa fille Daphné et le journaliste Stéphane Dugast publient aux Éditions Paulsen un Beau-Livre richement illustré racontant la vie du grand explorateur polaire : *Paul-Émile Victor, Le Rêve et l'Action*.

## Ça s'est passé à St-Léger

### CASERNE DES POMPIERS

Le lieutenant Thierry Fabre, chef du centre des premiers secours des pompiers reçoit Aurore Bergé, notre députée accompagnée de M. le Maire et de Jean-Luc Moutet, Maire adjoint.



### LA FÊTE DES VOISINS

organisée en toute sécurité sanitaire.



## CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE SAINT LÉGER EN YVELINES

Docteur Valérie Gonon



Madame, Monsieur,

C'est avec un immense plaisir que nous vous  
accueillerons sur **SAINT-LÉGER-EN-YVELINES**,  
au **56 Ter Route de Rambouillet**  
à partir du **12 octobre 2020**



### HORAIRES D'OUVERTURE

**LUNDI / MARDI / MERCREDI / JEUDI / VENDREDI**

Matin : 9h00 – 12h30

Après-midi : 14h30 – 18h00 sauf jeudi

**SAMEDI**

Matin : 9h00 – 13h00

Fermeture hebdomadaire samedi après-midi et dimanche

Téléphone : 01.30.46.34.00

**A l'Oreille du Chien**

**EDUCATION CANINE**  
Hébergement (sans boxe)  
Alimentation  
**06 50 01 38 52**

**Ambre Schweyer : 06 50 01 38 52 / 09 53 75 90 65**  
Chemin de Bazoches 78610 Saint Léger en Yvelines

Mail : [aloreilleduchien@gmail.com](mailto:aloreilleduchien@gmail.com)  
Site : [www.aloreilleduchien.com](http://www.aloreilleduchien.com)  
Facebook : A l'Oreille du Chien

Siret : 803 349 414 00026

IMPRIMERIE **Inov** & **OFFSET ECLAIR**  
Depuis janvier 2019, l'imprimerie Inov a rejoint Offset Eclair

**UNE CHAÎNE GRAPHIQUE COMPLÈTE**

CRÉATION | PRÉ-PRESSE | IMPRESSION | FINITION | LIVRAISON

[www.offsetclair-impression.fr](http://www.offsetclair-impression.fr) LES ESSARTS-LE-ROI  
**01 30 59 54 15**

**BUS****TàD**

Rambouillet

**HORAIRE SPÉCIAL  
CONFINEMENT**

HORAIRES VALABLES À PARTIR DU 28 AVRIL 2020

**RAMBOUILLET**

TRANSPORT À LA DEMANDE

RAMBOUILLET  
TERRITOIRES  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

transdev

pour

îledeFrance  
mobilitésInformations pratiques  
& points de vente**Contact**
**Transport à la  
Demande**  
 Île-de-France-Mobilités  
 09 70 80 96 63
Téléchargez  
gratuitement  
l'appli Accéo

tad.idfmobilites.fr

appli TàD  
Île-de-France Mobilités**Points de vente**
 Établissement Transdev Rambouillet  
 3, Rue Ampère - ZI du Pâtis  
 78120 Rambouillet 

Gare de Rambouillet



Gare de Dourdan



Gare de Gazeran

Gare de Les Essarts-le-Roi

La Civette du Parc   
Rambouillet

©zel/da - 194489 - Imprimé sur papier recyclé.

**COMMENT RÉSERVER ?**
 Sur la plateforme d'Île-de-France Mobilités  
 dédiée au transport à la demande et sur laquelle  
 vous pouvez :

1. créer votre compte
2. réserver votre trajet\*
3. suivre votre TàD en temps réel
4. évaluer votre trajet


 \* à partir d'un mois à l'avance et  
 jusqu'à une heure avant le départ
**Rendez-vous sur :**
 Appli TàD  
 Île-de-France  
 Mobilités


tad.idfmobilites.fr


 09 70 80 96 63  
 Du lundi au vendredi  
 De 9h à 18h
**QUAND RÉSERVER ?**
**Jusqu'à 30 jours avant le jour de mon trajet**  
 et au moins une heure à l'avance
**BUS****TàD**  
Rambouillet**EXCLUSIVEMENT  
SUR RÉSERVATION**
 Appli TàD  
 Île-de-France  
 Mobilités


tad.idfmobilites.fr


 09 70 80 96 63  
 Du lundi au vendredi  
 De 9h à 18h

# St-Léger vu du ciel

Photo du village prise cet été depuis un airbus 318 à 4500 m d'altitude par Olivier Baret, commandant de bord.

## RAMBOUILLET TERRITOIRES



Rambouillet Territoires finance à hauteur de 30%

et dans la limite d'un plafond de 700 euros l'acquisition de votre récupérateur d'eau de pluie. Ce dernier doit être d'un montant supérieur à 150 euros HT.

Comment bénéficier de l'aide ? Contacter Laurence Claudet, responsable administrative.

22 rue Gustave Eiffel - 78 511 Rambouillet - Tél : 01 34 57 20 61  
<https://www.rt78.fr/habitants/environnement/recuperateurs-deau-de-pluie>



### JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

**Lundi, vendredi : 9h-12h / 14h-17h**

**Mardi, jeudi, samedi : 9h-12h**



## Inscriptions scolaires : rentrée 2021/2022

Afin de prévoir les effectifs de l'école maternelle pour la prochaine rentrée, nous vous demandons d'inscrire votre enfant le plus rapidement possible.

### Votre enfant aura 2 ans et 6 mois au jour de la rentrée ?

Vous devez vous présenter dès maintenant en Mairie, munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Il n'y a pas de rentrée en cours d'année, hormis pour les enfants nouvellement arrivés sur la commune une fois la rentrée effectuée.

### Naissances 2019-2020

- CORBEAU Audrey, d'Orlyne née le 05/12/2019
- MOURAO PIRES - FRIAS Alice née le 09/02/2020
- BILQUEZ Jules, Filippo né le 22/03/2020
- LERY-RICHARD Mathéis né le 24/04/2020
- COUTU ZAO Noah, Esteban, Antonio, Urbain né le 09/05/2020
- MORVAN Alix, Jessica, Claudine née le 06/06/2020
- PAGNY BRUNNER Éléa née le 25/06/2020
- MATHIEU NAVARRO Romain Pierre, Clément né le 06/08/2020
- HIPOLITE Noé, Thiên né le 16/09/2020
- BRULÉ Jules, Jacques, Michel né le 18/09/2020

### Mariages 2019

- SOULARD Jérôme & PEDRO Eveline le 13/06/2020
- BILQUEZ Romain & GIAMMICHELE Hélène le 27/06/2020

- FALLEMPIN Claude & MAIRET Françoise le 26/09/2020
- BEGUIN Pierre & FERNANDES Lisa le 03/10/2020

### Décès 2019

- CLERC Jean, Marc le 26/01/2020, 78 ans
- NGUYEN Thi Phung épouse DE CHAMBOURCY-MÉTAYER le 08/02/2020, 95 ans
- DUARTE Gestrudes épouse MARQUES le 29/02/2020, 83 ans
- GUILLET Janine épouse LE CORNEC le 09/05/2020, 99 ans
- HURION Sylvaine le 06/05/2020, 73 ans
- HUE Monique le 22/05/2020, 87 ans
- BENT ABBES Karim le 20/07/2020, 49 ans
- GERMOND André le 01/06/2020, 96 ans
- RIVIÈRE Jean-Claude le 07/09/2020, 70 ans
- MORITZ Bernard le 15/09/2020, 73 ans

Nous adressons toutes nos condoléances aux familles éprouvées.

## le carnet